



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 17 décembre 2018, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 11 décembre 2018, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil. Marc GRICOURT, Maire de Blois préside la séance.

#### **Présents :**

Marc GRICOURT, Corinne GARCIA, Jérôme BOUJOT, Chantal REBOUT, Benjamin VETELE, Odile SOULES, Yann BOURSEGUIN, Christophe DEGRUELLE à partir de la délibération n°V-D2018-294, Isabelle LAUMOND-VALROFF, Gildas VIEIRA, Pierre BOISSEAU, Ozgur ESKI, Catherine MONTEIRO, Annick VILLANFIN, Fabienne QUINET à partir de la délibération n°V-D2018-294, Chantal TROTIGNON, Yves OLIVIER, Jean-Benoît DELAPORTE, Sylvie BORDIER, Louis BUTEAU, Mathilde SCHWARTZ, Sylvaine BOREL, Denys ROBILIARD, Marie-Agnès FERET à partir de la délibération n°V-D2018-294, Joël PATIN, Françoise BEIGBEDER, Marylène DE RUL, Rachid MERESS, François THIOULET, Myriam COUTY, Claire LOUIS, Jacques CHAUVIN, Jean-Luc MALHERBE, Véronique REINEAU, Christelle FERRE, Michel CHASSIER, Mathilde PARIS à partir de la délibération n°V-D2018-294

#### **Pouvoirs :**

Elise BARRETEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Alexis BOUCHOU donne procuration à Odile SOULES, Catherine FETILLEUX donne procuration à Jacques CHAUVIN  
Christophe DEGRUELLE donne procuration à Marc GRICOURT jusqu'à la délibération n°V-D2018-293  
Fabienne QUINET donne procuration à Annick VILLANFIN jusqu'à la délibération n°V-D2018-293  
Marie-Agnès FERET donne procuration à Chantal REBOUT jusqu'à la délibération n°V-D2018-293  
Mathilde PARIS donne procuration à Michel CHASSIER jusqu'à la délibération n°V-D2018-293  
Hubert ARNOULX DE PIREY donne procuration à Mathilde PARIS à partir de la délibération n°V-D2018-294

#### **Excusés :**

Jean-Michel BERNABOTTO, Jean-Louis BERGER, Hubert ARNOULX DE PIREY jusqu'à la délibération n°V-D2018-293

#### **Début de séance 18 h 00**

#### **Secrétaire de séance : Madame Odile SOULES**

<b>N° V-D2018-281</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises
-----------------------	---

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

#### **Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-282</b>	<b>FINANCES</b> – Subventions et avances aux budgets annexes - Exercice 2018.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2018, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des avances, et des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants à verser selon le détail ci-après :

<b>VERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE</b>	
<b>Budget annexe Maison de la Magie</b> - Article 6748 - Subvention d'équilibre :	140 000,00 €
<b>Budget annexe Lotissement La Goualière</b> - Article 276341 - Créances immobilisées :	129 961,00 €
<b>Budget annexe Lotissement Alain Gerbault</b> - Article 276341 - Créances immobilisées :	18 938,00 €

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2018, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des remboursements d'avances par les budgets annexes au budget principal, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants à reverser selon le détail ci-après :

<b>REMBOURSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Budget annexe Lotissement Clos de la Maçonnerie</b> - Article 168741 - Avance :	74 900,00 €

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-283</b>	<b>FINANCES</b> – Subvention d'investissement au budget annexe Maison de la magie.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser pour l'exercice 2018 le versement d'une subvention d'investissement de 20 000 € au budget annexe Maison de la magie pour le financement des travaux de rénovation,
- préciser que cette subvention sera imputée en dépenses au chapitre 204 du budget principal et en recettes au compte 13241 du budget annexe Maison de la magie - subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-284</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2018 - Décision modificative n° 3.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-285</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Son et Lumière - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-286</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2018 - Décision modificative n° 2.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-287</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Boutique du château - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-288</b>	<b>FINANCES</b> – Secteur Saint Vincent Gare – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de cette Autorisation de Programme en la portant de 4 à 7 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AP votée et affectée	2 450 000,00 €	299 958,00 €	150 042,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		299 957,76 €						

Rappel n° d'AP : 2039STVINCENTAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-289</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation du gymnase Moussa Traoré – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de cette Autorisation de Programme en la portant de 5 à 6 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	2 820 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	830 000,00 €	1 460 000,00 €	180 000,00 €
AP votée et affectée	2 820 000,00 €						

Rappel n° d'AP : 2049TRAOREAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-290</b>	<b>FINANCES</b> – Reconstruction du groupe scolaire Nord – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	9 960 000,00 €	600 000,00 €	1 150 000,00 €	930 000,00 €	3 710 000,00 €	3 370 000,00 €	200 000,00 €
AP votée et affectée	9 960 000,00 €						

Rappel n° d'AP : 2059SCOLAIRENORDAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-291</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan – Création d'une Autorisation de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la création de l'Autorisation de Programme (AP) portant sur la réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan pour un montant de à 1 528 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	1 528 000,00 €	38 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	740 000,00 €	700 000,00 €
AP votée et affectée	1 528 000,00 €					

Rappel n° d'AP : 2069CERDANAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-292</b>	<b>FINANCES</b> – Square Valin de la Vaissière – Aménagement d'espaces publics – Création d'une Autorisation de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant les aménagements d'espaces publics du square Valin de la Vaissière pour un montant de 1 295 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2019	2020	2021
Mouvements prévus en CP	1 295 000,00 €	5 000,00 €	700 000,00 €	590 000,00 €
AP votée et affectée	1 295 000,00 €			

- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles de cofinancer cette opération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Rappel n° d'AP : 2079VALINAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-293</b>	<b>FINANCES</b> – Mise en lumière du patrimoine – Création d'une Autorisation de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à la mise en lumière d'éléments du patrimoine architectural et culturel de la Ville de Blois pour un montant de 1 300 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2019	2020	2021	2022	2023
Mouvements prévus en CP	1 300 000,00 €	365 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	285 000,00 €
AP votée et affectée	1 300 000,00 €					

- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles de cofinancer cette opération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Rappel n° d'AP : 2089LUMIEREAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-294</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner l'amendement n°1 déposé par le groupe Front national demandant « *la réduction des subventions aux associations de 300 000 € au profit des opérations de conservation du patrimoine, à répartir selon les priorités arbitrées en commission* »,

**Décision** : l'amendement proposé est **rejeté à la majorité** par 38 voix s'opposant à son adoption et 3 voix l'approuvant (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)

- examiner l'amendement n°2 déposé par le groupe Front national demandant « *la réduction des charges à caractère général de 200 000 € au profit des opérations de conservation du patrimoine, à répartir selon les priorités arbitrées en commission* »,

**Décision** : l'amendement proposé est **rejeté à la majorité** par 38 voix s'opposant à son adoption et 3 voix l'approuvant (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)

Il est proposé ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,  
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget.

**Décision : adoption** du budget précité et autorisation faite au Maire de signer les documents afférents à la majorité avec 32 voix pour, 3 voix contre (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY) et 6 abstentions (Louis BUTEAU, Jacques CHAUVIN, Jean-Luc MALHERBE, Véronique REINEAU, Christelle FERRE, Catherine FETILLEUX)

<b>N° V-D2018-295</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Maison de la magie - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-296</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe unifié Château royal - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-297</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-298</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-299</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-300</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Goualière - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-301</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Eau potable - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-302</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2019 - Budget primitif.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et de les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-303</b>	<b>FINANCES</b> – Garantie d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations - Réaménagement de la dette de l'OPH de Loir-et-Cher «Terres de Loire Habitat».
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'OPH de Loir-et-Cher "Terres de Loire Habitat" auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » ;

- accorder la garantie pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires que l'OPH de Loir-et-Cher "Terres de Loire Habitat" aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de cette délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisable indexé sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque lignes du prêt réaménagées référencées à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

- accorder sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPH de Loir-et-Cher "Terres de Loire Habitat", dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Blois s'engage à se substituer à l'OPH de Loir-et-Cher "Terres de Loire Habitat" pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-304</b>	<b>FINANCES</b> – Exercice 2019 - Tarifs publics - Cadre de Vie – Patrimoine – Atelier d'hygiène et occupation du domaine public
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider que les prestations ci-dessus seront assurées par les services de la Ville sous réserve qu'elles n'apportent aucune gêne au fonctionnement normal des services ;

- adopter les tarifs proposés ci-joint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, étant précisé que, pour toute prestation effectuée, les dimanches et jours fériés ou en période de nuit (22 heures à 7 heures), les tarifs de personnel seront majorés de 100 % ;

- adopter les tarifs d'occupation du domaine public proposés ci-joint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-305</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2019 - Muséum d'Histoire Naturelle – Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération en Loir-et-Cher - Théâtre Nicolas Peskine et théâtre de la Maison de la Magie pour mise à disposition à des associations ou structures culturelles
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les tarifs 2019 tels que définis dans l'annexe tarifaire ci-jointe :
  - pour les droits d'entrée au Muséum d'Histoire Naturelle et au Musée de la Résistance,
  - pour la location du théâtre Nicolas Peskine et du théâtre de la Maison de la Magie.
- accepter les modalités de règlement pour les avantages accordés aux bénéficiaires de YEP'S, le pass des Jeunes en Centre-Val de Loire conformément à la convention d'affiliation passée avec la Région Centre-Val de Loire pour la saison 2018-2019.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de ces tarifs.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-306</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2019 DGA Éducation Cohésion Sociale et Solidarité
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs, présentés dans les tableaux joints à la présente délibération et applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 pour le service des sports, la petite enfance, le service dialogue associatif et le service opérations funéraires ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 40 voix pour et 1 abstention (Gildas VIEIRA)**

<b>N° V-D2018-307</b>	<b>ELUS MUNICIPAUX</b> – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet de la mission</b>	<b>Frais à rembourser</b>
VETELE Benjamin	11/10/18	PARIS	CA du Réseau Français des Villes Educatrices	59,20 €
SOULES Odile	23/10/18	ORLEANS	Conseil d'administration de 3F ICL	44,16 €
MERESS Rachid	17 au 19/10/18	LE HAVRE	AMORCE « Congrès National »	259,70 €

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-308</b>	<b>ELUS MUNICIPAUX</b> – Mutualisation de l'usage d'un véhicule avec chauffeur avec la Région Centre-Val de Loire
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois occupant des fonctions de chauffeur et d'un véhicule de fonction auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire, dans les conditions exposées dans le rapport,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-309</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et de modifier le régime indemnitaire du personnel municipal dans les conditions figurant dans le présent rapport ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-310</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2019</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer les emplois au tableau des emplois et procéder aux ajustements figurant dans le présent rapport ;
- modifier et adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-311</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'emplois de vacataires et d'intermittents pour l'année 2019</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la création des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'emplois de vacataires et d'intermittents pour l'année 2019 dans les conditions détaillées dans la présente délibération ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-312</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Passation d'une convention de partenariat avec l'association Comité des Œuvres Sociales et des Activités de Loisirs (COSAL)</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec le Comité des œuvres sociales et des activités de loisirs (COSAL) pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, convention dont l'objet est de déterminer les modalités du concours apporté à cette association, eu égard à l'intérêt général qui s'attache à la réussite des objectifs qu'elle poursuit ;
- autoriser en conséquence le Maire ou son représentant à signer ce document au nom de la Ville de Blois.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-313</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Renouvellement du contrat plateforme SNCF pour les agents</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter que la Ville continue de prendre en charge les frais de déplacements en train des agents et des élus sur la plateforme SNCF ;
- autoriser le Maire à signer le renouvellement du contrat tripartite avec la SNCF et la Ville de Blois permettant l'accès à ladite plateforme de réservation et au paiement en ligne via la carte achat attribuée à la DRH ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-314</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Convention relative au détachement du personnel de la Ville de Blois auprès de la SPL Stationéo</b>
-----------------------	--



Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative au détachement du personnel de la Ville de Blois auprès de la Société Publique Locale de gestion du stationnement payant sur voirie Stationéo, jointe au présent rapport.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-315</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès de la Caisse des Ecoles de la Ville de Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention pour la mise à disposition individuelle d'un agent de la Ville de Blois auprès de la Caisse des Ecoles de la Ville de Blois, selon le projet joint ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-316</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Remboursement par Agglopolys et le CIAS du Blaisois, des frais engagés par la Ville pour l'organisation d'opérations destinées aux agents des trois collectivités en 2018
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la répartition des dépenses générées par les opérations pour les agents des trois collectivités, entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois dans les conditions figurant dans le présent rapport ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-317</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> – Prestations d'insertion sociale par le biais de prestations d'entretien de voirie, d'espaces verts, de réaménagement d'espaces délaissés – Marché à procédure adaptée - Autorisation d'attribution des marchés publics de service
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'attribution des marchés de service de prestation d'insertion sociale par le biais de prestations d'entretien de voirie, d'espaces verts, de réaménagement d'espaces délaissés passés en procédure adaptée et réservés à des structures d'insertion par l'activité économique, aux opérateurs suivants (exonérés de TVA) :
  - pour le lot n°3 – Nettoyage du marché place Lorjou, à l'association EUREKA (41000 BLOIS) pour un montant de 24 996,92 € HT ;
  - pour le lot n°4 – Mise à disposition de Personnel pour le désherbage des trottoirs et de la voirie de la ville de Blois, à l'association EUREKA (41000 BLOIS) pour un montant estimatif de 3 152,00 € HT (accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum) ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés et toute pièce y afférent.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-318</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> – Marchés de fournitures de produits pétroliers raffinés - Acte modificatif aux accords-cadres n° 040/2018, 041/2018, 042/2018
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter, pour chacun des marchés n° 040/2018, 041/2018 et 042/2018 relatif à la fourniture de produits pétroliers, l'acte modificatif visant à acter dans les pièces constitutives des marchés les modifications introduites par la convention modificative de groupement de commandes.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte modificatif et tous les documents afférents.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-319</b>	<b>FONCIER</b> – Cession à la Région Centre-Val de Loire, des deux emprises conservées par la Ville de Blois en 2015, lors du transfert du terrain d'assiette du lycée Augustin Thierry à la Région.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder gratuitement à la Région Centre-Val de Loire, les deux emprises conservées initialement par la Ville de Blois lors du transfert du terrain d'assiette à la Région en 2015, à savoir les parcelles cadastrées AS 298 et AS 300, d'une superficie totale de 12 861 m<sup>2</sup>,
- autoriser le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession, ainsi qu'à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-320</b>	<b>FONCIER</b> – Rue des Frères AMAR – Cession à Monsieur FOURET d'une emprise foncière permettant de desservir sa propriété.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à Monsieur FOURET, une emprise foncière d'une superficie d'environ 160 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle communale cadastrée AZ 449, pour un montant de 1 600,00 €, sous réserve d'arpentage,
- dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié en sus seront à la charge de Monsieur FOURET,
- dire que Monsieur FOURET s'engage à traiter la limite parcellaire par la pose d'une clôture,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tout acte et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-321</b>	<b>FONCIER</b> – Quartier Saint Georges - Lotissement communal «Le Clos de la Maçonnerie» Rue Stéphane HESSEL - Cession du lot en accession libre n° 15, au profit de Madame GIRARD Clémence.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'offre d'acquisition de Madame GIRARD Clémence,
- décider de lui attribuer le lot à bâtir en accession libre à la propriété n° 15, cadastré CD 281, d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>, pour un prix global de 48 304,79 € TTC (TVA sur marge comprise),
- dire que les frais d'acte à intervenir en sus seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe du lotissement communal "Le Clos de la Maçonnerie".

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-322</b>	<b>FONCIER</b> – Principe de cession de l'ancienne École Victor Hugo, située à Blois, 2 Avenue du Docteur Jean Laigret, à la SCI LES JARDINS DU CHATEAU.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider du principe de cession à la SCI LES JARDINS DU CHATEAU, représentée par son gérant Monsieur N'DIAYE, de l'ancienne École Victor Hugo, située à Blois 2, Avenue du Docteur Jean Laigret,
- dire que préalablement à la décision définitive de cession de ce bien à LA SCI LES JARDINS DU CHATEAU, la Ville de Blois devra avoir obtenu l'accord du préfet pour constater sa désaffectation et acter de son déclassement du domaine public, et pour la SCI, les autorisations réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- décider qu'une délibération actant des modalités définitives de cession, devra être présentée à un conseil municipal ultérieur.

**Décision : à la majorité avec 38 voix pour et 3 voix contre (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Hubert ARNOULX DE PIREY)**

<b>N° V-D2018-323</b>	<b>PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE</b> – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois, Action Cœur de Ville
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois, Action Cœur de Ville signée le 5 juillet 2018, portant sur la nouvelle rédaction de l'article 6.1 relatif au paragraphe « En ce qui concerne l'Etat-Préfecture de Loir-et-Cher », telle que mentionnée ci-avant,
- dire que toutes les autres dispositions de la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois, Action Cœur de Ville demeurent en vigueur dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant,
- d'autoriser le Maire de la Ville de Blois ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'agglomération de Blois, Action Cœur de Ville signée le 5 juillet 2018.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-324</b>	<b>URBANISME</b> – Chemin des Grandes Maisons - Constitution de servitude pour le passage d'un réseau haute tension souterrain au profit d'ENEDIS sur une parcelle appartenant à la Ville de Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention au profit d'ENEDIS, constituée sur la parcelle EN n° 276, sise chemin des Grandes Maisons ;
- dire que la recette sera inscrite au budget 70388 824 code service A11 ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-325</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Régie de l'eau potable - Remplacement d'un membre du conseil d'exploitation de la régie
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à la désignation de Monsieur Yves WILLIOT, représentant de l'association CLCV, en remplacement de Monsieur Bernard CHENNEVEAU, comme membre du conseil d'exploitation de la régie de l'eau choisi en fonction de ses compétences et/ou de l'intérêt qu'il porte au service public de l'eau ;
- adopter la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'eau ainsi actualisée :

<b>Membres issus du conseil municipal</b>
---

Jérôme BOUJOT
---------------

Corinne GARCIA
----------------

Odile SOULES
--------------

Marie-Agnès FERET
-------------------

Marc GRICOURT
---------------

Yann BOURSEGUIN
-----------------

Véronique REINEAU
-------------------

Mathilde PARIS
----------------

<b>Membres désignés en fonction de leurs compétences et/ou de l'intérêt qu'ils portent au service public de l'eau</b>
---

Le maire de Villebarou ou son délégué
---------------------------------------

Le président du SIAEP Fossé-Marolles-Saint Sulpice ou son délégué
---

Le maire de La Chaussée-Saint-Victor ou son délégué
---

L'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) représentée par Monsieur Yves WILLIOT
--

L'association UFC Que Choisir 41 représentée par Monsieur Jean SCHWEISGUTH
--

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-326</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Mise en place d'une convention spéciale de déversement des effluents non domestiques pour la Ville de Blois en sa qualité de gestionnaire de l'usine de production d'eau potable.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de la Ville de Blois en sa qualité de gestionnaire de l'usine de production d'eau potable ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-327</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur Bégon-Croix Chevalier - Fixation de la surtaxe communale 2019.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer la recette de la surtaxe communale 2019 pour le réseau de chauffage urbain Bégon-Croix Chevalier à 310 000 €.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-328</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur Province-Laplace - Fixation de la surtaxe communale 2019
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer la recette de la surtaxe communale 2019 pour le réseau de chauffage urbain Provinces-Laplace à 260 000 € ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-329</b>	<b>DIALOGUE ASSOCIATIF</b> – Conventions avec le FONJEP, la FRMJC, les Maisons de Quartier ALCV, ALEP, Maison des Provinces, la Maison de Bégon et Escale et Habitat
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les projets de conventions liant la Ville de Blois au FONJEP et à la FRMJC ;
- adopter le projet de convention liant la Ville de Blois au FONJEP et à la Maison de Bégon ;
- adopter le projet de convention liant la Ville de Blois au FONJEP et à Escale et Habitat ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-330</b>	<b>CULTURE</b> – Maison de la magie – Protocole d'accord et contrat de cession de droits pour la diffusion du documentaire « Robert-Houdin, une vie de magicien »
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord et le contrat de cession de droits avec la société Polygone Onze Productions ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-331</b>	<b>CULTURE</b> – Convention entre la Ville de Blois et l'Office de Tourisme Blois-Chambord Val de Loire - tourisme d'affaires, congrès, salons - année 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- valider le montant des redevances et des frais annexes pour chaque site selon le tableau ci-dessus,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Blois et l'Office de Tourisme Blois-Chambord Val de Loire et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-332</b>	<b>CULTURE</b> – Avenant n° 4 à la convention avec le Centre Culturel du Blésois, Scène nationale de Blois, pour la mise à disposition de la Halle aux grains et du théâtre Nicolas Peskine
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention entre la Ville de Blois et le Centre Culturel du Blésois, Scène nationale de Blois, pour la mise à disposition de la Halle aux Grains et du Théâtre Nicolas Peskine jusqu'au 30 juin 2019 ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-333</b>	<b>CULTURE</b> – Convention pluriannuelle d'objectifs Scène de Musiques actuelles (SMAC) 2018-2021 avec la DRAC Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Département de Loir-et-Cher, la Communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys et l'association MARS
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs Scène de Musiques actuelles (SMAC) pour 2018-2021 avec la DRAC Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Département de Loir-et-Cher, la Ville de Blois et l'association MARS
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-334</b>	<b>CULTURE</b> – Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération en Loir-et-Cher - Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher - Renouvellement pour l'année 2019 - Demande de subvention
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le principe du partenariat entre la Ville de Blois et le Conseil Départemental pour le Musée de la Résistance,
- solliciter le versement d'une participation du Conseil Départemental de 37 150 € au titre de l'année 2019,
- autoriser la signature de la convention conclue pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-335</b>	<b>CULTURE</b> – Association L'Ecole blaisoise du cirque - Subvention d'équipement
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider l'attribution d'une subvention d'équipement de 6 000 € à l'association L'Ecole blaisoise du cirque pour des travaux de réfection du chapiteau sur l'exercice 2019,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-336</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Signature d'une convention entre l'Espace Mirabeau et la Maison de Bégon
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale entre la Maison de Bégon et l'espace Mirabeau ou tous autres documents en lien avec cette convention.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-337</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Signature d'un nouveau PEdT (projet Educatif Territorial) et mise en place du Plan Mercredi
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire à signer le PEdT de Blois avec l'Etat, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocation Familiales ainsi que tout document s'y rapportant,
- autoriser le Maire à solliciter la participation financière de la CAF.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-338</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse – intégration du financement du poste du coordinateur de la Convention Territoriale Globale.
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter d'intégrer le financement du poste du coordinateur de la CTG par la CAF à hauteur de 20 % de son coût,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent au Contrat Enfance Jeunesse et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-339</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Convention partenariale entre la Ville de Blois et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Loir et Cher (CDEF 41) pour son Service d'Accueil Mère Enfant.
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- reconduire le dispositif pour l'année 2019 et autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit projet de convention annexé à ce projet de délibération ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-340</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Blois et le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit projet de convention annexé à ce projet de délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autoriser le versement des recettes au budget compte 74 - article 7478.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-341</b>	<b>SPORTS</b> – Répartition de l'enveloppe de subventions - Compensation de la prise en charge obligatoire par les associations sportives du coût de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser les subventions correspondant à la mise à disposition d'éducateurs sportifs pour la période de septembre à décembre 2018 aux associations sportives listées ci dessus ;
- solliciter auprès des 5 associations sportives la prise en charge du coût de mise à disposition des éducateurs municipaux, conformément à la réglementation en vigueur ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° V-D2018-342</b>	<b>SPORTS</b> – Subventions d'aide à l'encadrement des Classes à Horaires Aménagés
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant aux associations de mettre en œuvre les actions retenues,
- autoriser le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations telles que mentionnées dans le rapport. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J 11 40-6574.

**Décision : à l'unanimité**

---

**La séance est levée à 20h50**

**Les délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2<sup>ème</sup> étage - aux horaires d'ouverture du public.**